

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 247

4 février 2009

SOMMAIRE

Abakus Group Holding S.A.	11845	MBP Holding	11816
Accumalux	11842	Millilux S.à r.l.	11827
APM International	11841	Multidata S.à r.l.	11817
Baker S.A.	11819	Natur System S.A.	11810
Belaria Realty (Luxembourg) S.à r.l.	11821	O’Kane Partnership II S.N.C.	11830
Blue Group Spa S.A.	11845	Panis, Sàrl	11855
British Vita (Lux III) S.à r.l.	11853	Petroleum Services Management S.A. ...	11819
Canberra S.A.	11810	Petroleum Services S.A.	11856
CDC Luxembourg S.A.	11850	Pyron S.à r.l.	11816
Contti S.A.	11852	RSNP S.à r.l.	11853
Crédit Agricole Luxembourg	11847	Schwalbe	11810
Cube Energy S.C.A.	11813	Sevenmice S.à r.l.	11812
Cube Environment S.C.A.	11838	SMC (Sales Management Consulting) S.à r.l.	11856
Cube Four S.C.A.	11838	SRDV Immo S.A.	11846
Cube Two S.C.A.	11813	STH Lux S.à r.l.	11811
Del Monte S.à r.l.	11826	SYMY S.C.I.	11813
Eldolux	11852	Talinum Investments S.A.	11856
Fidco S.A.	11819	Tara Investments S.A.	11830
Fiduciaire Arbo S.A.	11821	Toutes Menuiseries S.à r.l.	11816
Fimantor S.à r.l.	11848	Trasimene S.à r.l.	11824
Fincoach Holding S.A.	11854	Travel Tourism Investments S.A.	11826
Gerbera S.A.	11824	Uni Com. Investment Group S.A.	11845
Haines Invest S.A.	11848	VATit Holdings S.à r.l.	11815
Il Passaggio S.à r.l.	11827	VF Finance s.à r.l.	11812
Immo-Nord Guy Kartheiser S.A.	11815	VF Investments S.à r.l.	11825
ITS & T Sàrl	11852	VF Luxembourg S.à r.l.	11824
Jerry Saving S.A.	11829	Violine S.à r.l.	11817
Josephine Koch, Gründerin der Franziska- nerinnen von der Heiligen Familie V. o. G.	11842	Waco Luxembourg S.à r.l.	11821
Lang Frères S.à r.l.	11846	Wonderview S.A.	11845
Magic GimiX	11822	Yorkdale S.A., SPF	11825
Majo Finanz Holding S.A.	11811	ZIM Jamaica Maritime Company S.à r.l.	11838
Mathen Investments S.à r.l.	11829		

Natur System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 74.215.

MENTION RECTIFICATIVE

L'affectation du résultat du bilan au 31 décembre 2004 qui avait été enregistrée référence LSO-CA0401, déposé sous référence: L-7-8463.04, le 17 janvier 2007, publié au Mémorial C n° 353 du 12.03.2007, a été rectifiée et a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
14/01/03.

Signature.

Référence de publication: 2009009756/768/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Canberra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst.
R.C.S. Luxembourg B 15.387.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15/01/2009.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009375/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00088. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090007860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Schwalbe, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 75.448.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société anonyme CORIS HOLDING, avec siège à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B No 70.658, représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Luciano DAL ZOTTO et Nico BECKER.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter:

qu'il existe avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, une société anonyme sous la dénomination de SCHWALBE au capital social actuel de six cent mille euros (600.000,- EUR), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, constituée en date du 5 avril 2000 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 577 du 12 août 2000;

- que cette société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B No 75.448;
- que la totalité des six mille (6.000) actions de la société anonyme SCHWALBE ont été réunies entre les mains de la comparante, la société anonyme CORIS HOLDING, préqualifiée;
- que la comparante, actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société anonyme SCHWALBE et, dès lors, reprendre à son compte tous les actifs, passifs et engagements, même inconnus à l'heure actuelle, de la société dissoute;
- que, partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la société;

- que la comparante déclare en outre que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Sur ce, les représentants de la comparante ont présenté au notaire, pour vérification, le registre d'actionnaires de la société dissoute qui a été immédiatement annulé par le notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société dissoute.

Et après lecture faite aux représentants de la comparante, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DAL ZOTTO, BECKER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette, le 24 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15729. Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 janvier 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009009959/207/40.

(090008714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Majo Finanz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 13.141.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15/01/2009.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009376/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00087. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090007858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

STH Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.453.

Im Jahre zweitausendacht, den achtundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Ist erschienen:

Herr Wilhelm HAFFINGER, Energiegeräteelektroniker und Einzelhandelskaufmann, wohnhaft in D-54294 Trier, Walter-Hauth-Strasse 11 (Deutschland).

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Herr Wilhelm HAFFINGER, vorbenannt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung STH LUX S.à r.l., mit Sitz in L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 135.453, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Marc LECUIT, mit dem Amtssitz in Mersch, am 31. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 389 vom 14. Februar 2008.

In seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter erklärt Herr Wilhelm HAFFINGER, vorbenannt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg, nach L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-Rue.

2.- Abänderung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg, nach L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-Rue, zu verlegen.

Zweiter und letzter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 5, Absatz 1 der Satzung wie folgt umzuändern:

Art. 5. (Absatz 1). "Die Gesellschaftssitz in der Gemeinde Mertert."

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf neunhundert Euro (EUR 900,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Wilhelm Haffinger, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} décembre 2008. LAC/2008/48156. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 22. Dezember 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009009978/202/40.

(090008740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Sevenmice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9712 Clervaux, 5, rue Schloff.

R.C.S. Luxembourg B 95.491.

Extraits de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 2 janvier 2009

Résolution

L'Assemblée générale décide de nommer gérant pour une durée indéterminée Mme Merja Hiironen (épouse Caudron), demeurant 28, rue Jules Lanery, F-59240 Dunkerque, France.

M. Philippe Caudron conserve ses fonctions de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 2 janvier 2008.

Philippe Caudron

Le gérant

Référence de publication: 2009009377/800511/18.

Enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2009, réf. DSO-DA00265. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090007529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

VF Finance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 100.676.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 4 novembre 2008 de la société VF Finance S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date du 4 novembre 2008:

Monsieur SIMON Robert, né le 20 février 1929 en Allemagne, demeurant à 119 Avenue Gaston Diderich, L-1011 Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

- Démission du Gérant B suivant en date du 4 novembre 2008:

Monsieur LIPINSKI Richard, né le 9 mars 1945 dans l'état d'Alabama, Etats-Unis, demeurant à 628 Green Valley Road, Suite 500, AL 36542 Greensboro, Etats-Unis, en qualité de Gérant B de la Société.

- Nomination du Gérant A suivant en date du 4 novembre 2008 pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, demeurant à 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant B suivant en date du 4 novembre 2008 pour une durée indéterminée:

Monsieur Ryan K. Smith, né le 19 août 1967 à Bountiful, dans l'état de l'Utah, Etats-Unis, demeurant à 105 Corporate Center Boulevard, Greensboro, North Carolina 27408 en qualité de Gérant B de la Société.

- Nomination du Gérant B suivant en date du 4 novembre 2008 pour une durée indéterminée:
Monsieur Patrick Jozef Philemon Willems, né le 4 novembre 1965 à Wilrijk, Belgique, demeurant à C. Van Kerckhove-
venstraat 110, 2880 Bornem, Fountain Business Park, Belgique, en qualité de Gérant B de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- M. Franciscus W.J.J. Welman, Gérant A
- Patrick L.C. van Denzen, Gérant A
- Ryan K. Smith, Gérant B
- Patrick Jozef Philemon Willems, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF Finance S.à.r.l.
Patrick van Denzen
Gérant A

Référence de publication: 2009010482/683/36.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03739. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

SYMY S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9678 Nothum, 7, Beiwenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 520.

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2008, que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle

L -9678 Nothum, 8, um Knupp

à l'adresse suivante:

L-9678 Nothum, 7, Beiwenerstrooss.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009009378/557/16.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00125. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090007489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**Cube Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Cube Two S.C.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.404.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of December.

Before us Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Cube Two S.C.A. ("the Company"), having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of incorporation of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 16 April 2008, registered at the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 138.404, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 June 2008.

The meeting is opened under the chair of Mr Nicolas Goulet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Fabienne Sheng, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Anne-Sophie Tuffery, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the board of the meeting and the notary;

- that, pursuant to the attendance list, all shareholders are present or represented, and declare that they have been informed in advance of the agenda of the meeting and waive all convening reports and formalities;

- that thus the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

11814

Agenda

- Change of the corporate name of the Company and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company;

Then, the extraordinary general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution:

The shareholders resolve to change the corporate name of the Company into "Cube Energy S.C.A."

As a consequence, the article 1 of the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

"There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandité par actions under the name of Cube Energy S.C.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association."

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at EUR 1,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Cube Two S.C.A. ("la Société"), ayant son siège social au Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 avril 2008, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.404, et publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Goulet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Qui a désigné comme secrétaire Madame Fabienne Sheng, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Anne-Sophie Tuffery, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'instrumenter l'acte suivant:

- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun sont répertoriés dans une liste de présence signée par les actionnaire ou leurs représentants et par le bureau de l'assemblée et le notaire. Ladite liste, ainsi que les procurations "ne varietur" seront enregistrées avec le présent acte

- Que, d'après la liste de présence, tous les actionnaires sont présents ou représentés, et déclarent avoir été dument informés par avance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux convocations et formalités,

- Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Agenda

- Modification de la dénomination sociale de la Société et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

Puis, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique:

Les actionnaires décident de changer la dénomination de la Société en "Cube Energy S.C.A."

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

"Par le présent acte, il est créé entre les souscripteurs, et tous ceux qui peuvent devenir propriétaires des actions émises à l'avenir, une société en commandite par actions sous la dénomination de Cube Energy S.C.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, de même que par les présents statuts."

11815

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.200.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GOULET, F. SHENG, A. - S. TUFFERY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52508. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009010066/242/92.

(090008222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Immo-Nord Guy Kartheiser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 102, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.698.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

IMMO-NORD GUY KARTHEISER SA

Signature

Référence de publication: 2009009380/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00123. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090007461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

VATit Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.564.

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Ritzia Investments Corporation, une société constituée selon le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Patton Moreno Asvat, Palm Chambers, 197 Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Nicolas KADRI, gérant de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue Astrid,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société VATit Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 15 février 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 733 du 26 mars 2008.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 560A, rue de Neudorf à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

En conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Siège social (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi à Bertrange."

Version anglaise

" **Art. 5. Registered office (first paragraph).** The registered office of the Company is established in Bertrange."

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ SIX CENTS EUROS (600,- EUR).

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. KADRI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2008. LAC/2008/51448. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009009981/220/40.

(090008485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Toutes Menuiseries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8533 Elvange, 14, Kraizerbucherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.099.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

TOUTES MENUISERIES SARL

Signature

Référence de publication: 2009009381/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090007458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

MBP Holding, Société à responsabilité limitée,

(anc. Pyron S.à r.l.).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.444.

L'an deux mil huit, le dix-sept décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Eric GERVAIS, employé privé, né à Châteauroux (France) le 2 mars 1957, résidant à 15, Dorfplatz, CH-6362 Stansstad (Suisse),

ici représenté par Maître Benoit CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, donnée le 27 novembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "PYRON S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.444, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 17 octobre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2397 du 23 décembre 2006;

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

11817

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en "MBP HOLDING".

Deuxième résolution

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "MBP HOLDING"."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente assemblée est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (EUR 800).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2008. LAC/2008/51438. Reçu: douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009009984/220/40.

(090008469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Multidata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 96.107.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

MULTIDATA SARL

Signature

Référence de publication: 2009009382/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090007444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Violine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.750,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.812.

In the year two thousand and eight, on the twenty eighth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

1) Onward Holdings Co. Ltd, a limited company incorporated under the laws of Japan, having its registered address in 3-10-5 Nihonbashi, Chuo-ku, Tokyo 103-8239, Japan, registered with the Register of Foreign Legal Affairs of Tokyo under registration number 0199-01-034736, holder of 3150 shares,

here represented by Ms Nathalie Jastrow, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, on 28 November 2008;

2) GIBO'Co S.p.A. a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at 69, Via Cassia, I-50023 Tavarnuzze/Impruneta, Italy, registered with the Chamber of Commerce of Florence, under registration number FI/461728, holder of 560 shares,

here represented by Ms Nathalie Jastrow, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, on 27 November 2008;

The said proxies, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Violine S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, with a share capital of EUR 92,750.-, registered with the Luxembourg trade and companies' register under registration number B 113 812, incorporated pursuant to a deed of Me Paul Bettingen, on 27 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 April 2006, number 837.

The appearing parties representing the entire share capital have required the undersigned notary to register the following unanimously adopted resolutions:

First Resolution

The general meeting of shareholders decides that the financial year of the Company starting on the 1 February and ending on 31 January shall be amended in order to begin on 1 December of each year and terminate on 30 November of each year.

Second Resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, articles 21 and 22 of the articles of incorporation of the Company are amended and shall now read as follows:

" **Art. 21.** The Company's year commences on the 1 December and ends on 30 November.

Art. 22. Each year on 30 November, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office".

Transitional dispositions

The change of the financial year shall be effective as of 2008 so that the 2008 financial year shall begin on 1 February 2008 and shall terminate on 30 November 2008.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit le vingt-huit novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg,

Ont comparu:

Onward Holdings Co. Ltd, un limited company constitué selon les lois du Japon, ayant son siège social au 3-10-5 Nihonbashi, Chuo-ku, Tokyo 103-8239, Japon, enregistré auprès du Bureau des Affaires Juridiques de Tokyo, sous le numéro 0199-01-034736, détenant 3150 parts sociales,

GIBO'Co S.p.A, société constituée selon les lois d'Italie, ayant son siège social au 69, Via Cassia, I-50023 Tavarnuzze/ Impruneta, Italie, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Florence, sous le numéro FI/461728, détenant 560 parts sociales,

tous dûment représentés par Mlle Nathalie Jastrow, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 novembre 2008 respectivement le 28 novembre 2008.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de Violine S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113 812, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen en date du 27 décembre 2005, publiée le 26 avril 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 837 (la "Société").

Les comparants ont demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide que l'exercice social de la Société commençant le 1^{er} février et se terminant le 31 janvier de chaque année sera changé pour débiter le 1^{er} décembre de chaque année et s'achever le 30 novembre de chaque année.

Deuxième Résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, les articles 21 et 22 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 21.** L'année sociale commence le 1 décembre et se termine le 30 novembre.

Art. 20. Chaque année au 30 novembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan."

Dispositions transitoires

Le changement d'année sociale prendra effet en 2008 de sorte que l'année sociale 2008 commencera le 1^{er} février 2008 et se terminera le 30 novembre 2008.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. JASTROW, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 décembre 2008. Relation : LAC/2008/48562. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009010301/211/94.

(090008147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Petroleum Services Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.717.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz le 15/01/2009.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009390/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2008, réf. DSO-CX00424. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090007865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Fidco S.A., Société Anonyme,

(anc. Baker S.A.)

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 75.289.

L'an deux mille huit, le seize décembre,

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAKER S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 75 289, constituée sous la dénomination de FIDCO S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 551 du 2 août 2000. La dénomination sociale a été changée (i) en "BAKER TILLY LUXEMBOURG S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1305 du 21 décembre 2004 et (ii) en BAKER S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 août 2006, publié au Mémorial C, numéro 2015 du 26 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc BRAUN, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Changement de la dénomination sociale et modification subséquente de la première phrase de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIDCO S.A."

2) Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand- Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement. Elle pourra prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et elle pourra emprunter sous toutes les formes."

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les quatre cents (400) actions représentant l'intégralité du capital social de quarante mille euros (40.000.-€) sont représentées à la présente assemblée générale extra-ordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en FIDCO S.A. et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa. "Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIDCO S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand- Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement. Elle pourra prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et elle pourra emprunter sous toutes les formes."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Braun, J.-M. Poos, H. Schneider, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. LAC/2008/51127. Reçu € 12,- (douze euros)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009010303/212/80.

(090008067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Fiduciaire Arbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 97.573.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 6 janvier 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 janvier 2009, que le siège social de la société est transféré du 2A, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz au 21, rue du Fossé L-9522 Wiltz.

Wiltz, le 6 janvier 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2009009391/772/16.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00094. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090007911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Waco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.268.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.430.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 décembre 2008 que:

1. Monsieur Matthew Reed a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec prise d'effet au 14 décembre 2008.
2. Monsieur Paul Tselentis, né le 28 juillet 1980 en Afrique du Sud, résidant à St. James's House, 23 King Street, London, SW1Y 6QY, est nommé en remplacement comme gérant de classe B avec prise d'effet au 14 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009422/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01443. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Belaria Realty (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.852.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT, a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009009525/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03944. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Magic GimiX, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 15, rue Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg F 7.833.

— STATUTS

Entre les personnes, membres fondateurs, désignées ci-après:

Alain Hurtado, employé privé, demeurant à 15, rue Schaffmill L-6778 Grevenmacher, de nationalité luxembourgeoise
et

Christian Bamberg, employé privé, demeurant à 2, am Er L-6830 Berbourg, de nationalité luxembourgeoise
et

Conny Schaeffer, employée privée, demeurant à 26, rue des Vignes L-6650 Wasserbillig, de nationalité luxembourgeoise

Il a été constitué, en date de ce jour, une association sans but lucratif régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée et par les statuts qui suivent.

Chapitre 1^{er} - Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée Magic GimiX.

Art. 2. Le siège social est établi à 15, rue Schaffmill L-6778 Grevenmacher. Il pourra être transféré dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. Les buts de l'association sont essentiellement de caractère culturel et consistent entre autre en l'appui et le soutien moral de ses membres, l'instruction et le développement des tours de magie.

Chapitre II - Membres, Admissions, Démissions, Exclusions, Cotisations

Art. 5. L'association est composée de membres effectifs, de membres provisoires et de membres d'honneur en nombre illimité, sans que le nombre des membres effectifs ne puisse être inférieur à 3. Le conseil d'administration accepte ou refuse les candidatures de nouveaux membres effectifs à la majorité absolue.

Peuvent devenir membres d'honneur toutes personnes physiques ou morales qui en font la demande. Les membres d'honneur sont nommés par l'assemblée générale. Ils ne bénéficient pas du droit de vote.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- a) par démission volontaire adressée un mois avant par lettre recommandée au conseil d'administration;
- b) en cas de non-paiement de la cotisation depuis de trois mois suivant l'appel de cotisation par lettre recommandée;
- c) par exclusion prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix contre celui qui viole ses obligations statutaires ou qui nuit gravement aux intérêts ou à l'image de l'association.

Est réputé démissionnaire tout membre effectif ne répondant plus l'article 5, alinéa 2.

Tout membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur l'avoir social. Toute cotisation versée reste acquise à l'association.

Il redevable de sa cotisation pour l'exercice en cours.

Art. 7. Le montant de la cotisation est fixé chaque année, pour l'exercice à venir, par l'assemblée générale annuelle, en suivant les modalités ci-dessous.

Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation.

La cotisation annuelle ne dépassera pas 500 EUR.

Chapitre III - Conseil d'administration

Art. 8. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres minimum et d'onze membres maximum, élus parmi les membres effectifs lors de l'assemblée générale. La majorité des membres du conseil d'administration se composera des membres actifs. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de deux ans.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit parmi les membres élus en son sein un bureau composé:

- d'un président
- d'un vice-président
- d'un trésorier
- d'un secrétaire

Le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire ont le pouvoir d'engager l'association. L'association est valablement engagée avec la signature conjointe de deux membres dudit bureau, dont l'un est obligatoirement soit le président soit le vice-président. La durée du mandat de ces membres est de deux ans. Ces membres sont rééligibles.

Art. 10. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Celui-ci est exercé à titre gratuit.

Chapitre IV. - Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an à la fin de l'année. Elle est convoquée chaque fois que le conseil d'administration le juge nécessaire ou lorsqu'au moins un cinquième des membres effectifs en fait la demande écrite. Elle peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige.

Tous les membres sont convoqués à l'assemblée générale au moins dix jours avant envoi postal, par téléfax ou courrier électronique (e-mail).

En cas d'urgence décidée par le président ou le vice-président, la convocation peut se faire par tout moyen.

L'ordre du jour doit être joint à la convocation.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

Les réunions ont lieu au siège de l'association. Toutefois sur décision du président ou du vice-président, les réunions peuvent se tenir en tout autre lieu.

Art. 12. L'assemblée générale délibère valablement quel que soit nombre de membres effectifs peuvent se faire représentés.

Les membres effectifs peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre effectif, moyennant un mandat écrit à remettre au conseil d'administration. Chaque membre effectif n'a droit qu'à une seule procuration.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à majorité des voix des membres effectifs présents. En cas de partage des voix, celle du président prévaut le conseil d'administration décide si le vote a lieu par acclamation, à main levée ou le droit vote.

Les résolutions de l'assemblée générale sont inscrites dans un registre et signées par deux administrateurs et un membre effectif.

Art. 13. L'assemblée générale approuve la gestion du conseil d'administration ainsi que les comptes.

Chapitre V - Année sociale

Art. 14. L'année sociale débute le 07 janvier 2009.

Chapitre VI. - Dispositions générales

Art. 15. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts, en particulier en ce qui concerne les modifications aux statuts et l'emploi du patrimoine de l'association dans le cas où celle-ci serait dissoute.

Fait à Grevenmacher le 07 janvier 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009010378/9828/88.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05215. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Trasimene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 143.522.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 16 décembre 2008 entre la société Gralberg S.A., une société anonyme ayant son siège social au De Castro Street, 24 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 138 7948 et Elmshore Investments Ltd, une Limited Company ayant son siège social au Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 149 8710, que Gralberg S.A. a cédé la totalité de ses parts sociales dans la Société, soit 12.500 parts sociales, à Elmshore Investments Ltd avec effet au 16 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009424/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Gerbera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.681.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la société Gerbera S.A. en date du 8 décembre 2008 que: suite à la démission de Roland Beunis, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant le 8 décembre 2008 en nommant:

- Antoine Bruneau, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:
48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009009439/635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

VF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.461.600,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 73.873.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 4 novembre 2008 de la société VF Luxembourg S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date du 4 novembre 2008:

Monsieur SIMON Robert, né le 20 février 1929 en Allemagne, demeurant à 119 Avenue Gaston Diderich, L-1011 Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

- Démission du Gérant B suivant en date du 4 novembre 2008:

Monsieur LIPINSKI Richard, né le 9 mars 1945 dans l'état d'Alabama, Etats-Unis, demeurant à 628 Green Valley Road, Suite 500, AL 36542 Greensboro, Etats-Unis, en qualité de Gérant B de la Société.

- Nomination du Gérant A suivant en date du 4 novembre 2008 pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, demeurant à 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant B suivant en date du 4 novembre 2008 pour une durée indéterminée:

Monsieur Ryan K. Smith, né le 19 août 1967 à Bountiful, dans l'état de l'Utah, Etats-Unis, demeurant à 105 Corporate Center Boulevard, Greensboro, North Carolina 27408 en qualité de Gérant B de la Société.

- Nomination du Gérant B suivant en date du 4 novembre 2008 pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Jozef Philemon Willems, né le 4 novembre 1965 à Wilrijk, Belgique, demeurant à C. Van Kerckhovevenstraat 110, 2880 Bornem, Fountain Business Park, Belgique, en qualité de Gérant B de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- M. Franciscus W. J. J. Welman, Gérant A

- Patrick L.C. van Denzen, Gérant A

- Ryan K. Smith, Gérant B

- Patrick Jozef Philemon Willems, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF Luxembourg S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant A

Référence de publication: 2009010483/683/36.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03747. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Yorkdale S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 91.874.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire de la société Yorkdale S.A., SPF en date du 8 décembre 2008 que: suite à la démission de Roland Beunis, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant le 8 décembre 2008 en nommant:

- Antoine Bruneau, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:

48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009009440/635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

VF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.714.675,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 79.198.

—
Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 4 novembre 2008 de la société VF Luxembourg S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date du 4 novembre 2008:

Monsieur SIMON Robert, né le 20 février 1929 en Allemagne, demeurant à 119 Avenue Gaston Diderich, L-1011 Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

- Démission du Gérant B suivant en date du 4 novembre 2008:

Monsieur LIPINSKI Richard, né le 9 mars 1945 dans l'état d'Alabama, Etats-Unis, demeurant à 628 Green Valley Road, Suite 500, AL 36542 Greensboro, Etats-Unis, en qualité de Gérant B de la Société.

- Nomination du Gérant A suivant en date du 4 novembre 2008 pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, demeurant à 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant B suivant en date du 4 novembre 2008 pour une durée indéterminée:

Monsieur Ryan K. Smith, né le 19 août 1967 à Bountiful, dans l'état de l'Utah, Etats-Unis, demeurant à 105 Corporate Center Boulevard, Greensboro, North Carolina 27408 en qualité de Gérant B de la Société.

- Nomination du Gérant B suivant en date du 4 novembre 2008 pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Jozef Philemon Willems, né le 4 novembre 1965 à Wilrijk, Belgique, demeurant à C. Van Kerckhovestraat 110, 2880 Bornem, Fountain Business Park, Belgique, en qualité de Gérant B de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Mr Franciscus W.J.J. Welman, Gérant A

- Patrick L.C. van Denzen, Gérant A

- Ryan K. Smith, Gérant B

- Patrick Jozef Philemon Willems, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF Investments S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant A

Référence de publication: 2009010484/683/36.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03750. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Del Monte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.284.

Extrait des décisions prises lors par l'associé unique en date du 10 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Bolo FABER, de son poste de Gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme au poste de Gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} novembre 2008:

- Mr Alain PEIGNEUX, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009009474/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04175. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Travel Tourism Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.485.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 6 novembre 2008 que:

- M. Laurent MULLER, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 8 décembre 2008 que:

- La démission de M. Yvano D'ANDREA de ses fonctions d'administrateur de la société a été acceptée.
- M. Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société. Le mandat de l'administrateur prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.
- La démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.
- La FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. avec siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A. Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009842/717/33.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Millilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.641.400,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 68.022.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 23 décembre 2008

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la société Millilux S.à r.l. le 23 décembre 2008 que:

Résolution unique

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société du 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg à compter du 1^{er} janvier 2009. L'actionnaire unique constate que Monsieur Mario DI STEFANO, en qualité de membre du conseil de gérance de la Société demeura professionnellement au 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg à compter du 1^{er} janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009509/1729/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Il Passaggio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 5, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 144.062.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq janvier.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

Monsieur Maurizio CENIVIVA, cuisinier, né à Alba (Italie) le 15 juin 1963, matricule n° 1963 06 15 839, et son épouse Madame Noor Jahana YASSIN, femme au foyer, née à Birmingham (Royaume-Uni d'Angleterre) le 8 janvier 1962, matricule n° 1962 01 08 440, demeurant ensemble à L-9511 Wiltz, 79, rue Aneschbach.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration, ainsi que toutes les activités qui se rattachent directement et indirectement à l'objet principal.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "IL PASSAGGIO S.à.r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Ettelbruck.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12 400) euros représenté par 100 (cent) parts sociales de 124 (cent vingt-quatre) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

Monsieur Maurizio CENIVIVA, prénommé cinquante parts sociales	50
Madame Noor Jahana YASSIN, prénommée cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12 400) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Déclaration pour le fisc.

Conformément aux articles 6 et 7 de la loi modifiée du 29 décembre 1971, la société "IL PASSAGGIO S.à.r.l. " est à considérer comme société familiale.

Réunion des associés.

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant Monsieur Maurizio CENIVIVA, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature du gérant. Le siège est établi à L-9010 Ettelbruck, 5, rue de la Bastogne.

Frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1 000) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ceniviva, Yassin, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 6 janvier 2009. Relation: DIE / 2009 /147. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations.

Diekirch, le 13 janvier 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009009937/234/86.

(090008404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Mathen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 102.471.

Par résolutions datées du 24 décembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Frank Witz, avec adresse professionnelle au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Gérard Becquer.

- Transfert du siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009009510/6093/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Jerry Saving S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 116.117.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 19 décembre 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Frank Witz, avec adresse professionnelle au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Vincent Thill, avec effet immédiat et pour une période

venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 juin 2009 et qui se tiendra en 2009.

- Nomination de Mademoiselle Emmanuelle Walter, avec adresse professionnelle au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Salvatore Desiderio, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 juin 2009.

- Nomination de Monsieur Donato Antoni Musumeci, avec adresse professionnelle au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Madame Sandrine Durante, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 juin 2009 et qui se tiendra en 2009.

- Nomination de Madame Maria Witz, demeurant au 177, grand rue, F-57050, Lorry-les-Metz, à la fonction de Commissaire de la société, en remplacement de Fiduciaire Mevea, S.à r.l., avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de la société de l'exercice se terminant le 30 juin 2009 et qui se tiendra en 2009.

- Transfert du siège social de la société du 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009009511/6093/31.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**O'Kane Partnership II S.N.C., Société en nom collectif,
(anc. Tara Investments S.A.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 106.903.

In the year two thousand eight, on the twenty second day of December.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mrs Rosaleen O'Kane, company director, born in Derry (Nothern Ireland) on August 13th, 1945, residing at "Tresillian" Brighton Road Foxrock, Dublin 18 (Ireland)

Holder of one thousand, two hundred and forty (1,240) shares

2) Mr Eamonn O'Kane, businessman, born in Bail Atha Cliath / Dublin on August 9th, 1968, residing at 50, Lambourne Wood, Cabintelly-Co, Dublin, (Ireland)

Holder of six hundred and twenty (620) shares

3) Mrs Rachael O'Kane, businesswoman, born in Bail Atha Cliath / Dublin, on November 26th, 1979, residing at 14, Ragain Hall, Clyde Road, Dublin 4, (Ireland)

Holder of six hundred and twenty (620) shares

4) Mr Ronan O'Kane, businessman, born in Bail Atha Cliath / Dublin on January 16th, 1971, residing at 8, Cranmer Lane, Beggars Buchs Clyde Road, Dublin 4 (Ireland)

Holder of six hundred and twenty (620) shares

all here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg

acting by virtue of proxies given on December 17th, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated hereabove, declared that he is the shareholders representing the whole corporate capital of TARA INVESTMENTS S.A., a public limited liability company with registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach (RCS Luxembourg N° B 106.903) incorporated by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster on March 4th, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 742 of July 26, 2005.

The Shareholderse recognise to be fully informed of the resolutions to be taken hereafter by unanimous vote:

First resolution

The Shareholders accept the resignation of the directors Mr Thierry TRIBOULOT, Mr Alexandre TASKIRAN and Mr Christian BÜHLMANN, and the statutory auditor TRUST CONSULT LUXEMBOURG S.A. and grants confers them discharge for their respective mandates up to today.

Second resolution

The Shareholders decide to change the legal form of the Company from a public limited liability company ("société anonyme") into a general partnership ("société en nom collectif") and in consequence to change the name of the company into O'Kane Partnership II S.N.C.

The shareholders decide in consequence of the foregoing change to convert the existing three thousand one hundred (3,100) shares into three thousand one hundred (3,100) parts.

By the change from the public limited liability company ("société anonyme") into a general partnership ("société en nom collectif") no new company was created, the general partnership being to be considered as a continuation of the public limited liability company having existed up to now, staying the same legal person, and no changes have happened to the assets nor the liabilities of the Company.

Third resolution

The Shareholders decide to in consequence of the foregoing resolutions to fully restate the articles of incorporation which shall have the following wording:

Art. 1. There exists between the parties noted above and all those who may become partners in the future, a general partnership ("société en nom collectif") (hereinafter the "Partnership") governed by the relevant law and the present articles.

Art. 2. The Partnership shall have as its civil purpose:

to purchase, manage, put at the disposal for free, grant a lease should the case arise, the property located at Villa Sarriero, Cap d'Antibes, 77, Chemin des Nielles, 128B, Boulevard Francis, Eden du Cap, Commune D'Antibes, France (hereinafter the "Property"); and

to carry out all operations which relate to or aim to achieve this civil purpose.

Art. 3. The Partnership is established for an unlimited period.

Art. 4. The Partnership will assume the name of "O'Kane Partnership II S.N.C".

Art. 5. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg.

The registered office of the Partnership may be transferred, upon the decision of the partners, to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 6. The capital of the Partnership is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro), represented by 3,100 parts of EUR 10 (ten euro) each.

These parts are attributed as follows by:

1) Rosaleen O'Kane, one thousand, two hundred and forty parts	1,240
2) Eamonn O'Kane, six hundred and twenty parts	620
3) Rachael O'Kane, six hundred and twenty parts	620
4) Ronan O'Kane, six hundred and twenty parts	620
Total: 3,100 parts	3,100

Each part is indivisible. Co-owners (within the broadest meaning and including, without limitation, bare ownership and usufruct holder) of parts must be represented towards the Partnership by a common duly authorized agent.

Art. 7. The partners (and their successors or assignees) shall participate in the Partnership's profits in the following proportions:

Rosaleen O'Kane shall be entitled to 40% and the remaining partners shall all be entitled each to 20%.

Notwithstanding this provision, each partner shall have the right to require the other partner(s) to participate in expenditure necessary to preserve the Partnership's assets.

Art. 8. Where a decision is made by the sole manager to dispose of the Property pursuant to Article 14 here below and prior to any legally effective disposal thereof, the partners will wind up the Partnership and put it into liquidation and the liquidation process shall be initiated. The sale of the Property will then occur during the liquidation period but prior to completion of the liquidation of the Partnership and the liquidator is to be appointed under Article 21 here below.

Upon liquidation of the Partnership, the partners (and their successors or assignees) shall participate in the Net Book Value of the Partnership resulting from the sale of the Property as follows:

Rosaleen O'Kane shall be entitled to A + 40% (B - A), and

the remaining partners shall be entitled each to 20% (B - A)

Where:

"A" is the Net Book Value of the Partnership as at 30 November 2008 adjusted for the market value of the Property as at 30 November 2008; and

"B" is the Net Book Value of the Partnership on the date the Property is sold adjusted for the result of the sale of the Property.

For the purposes of this Article, the term "Net Book Value of the Partnership" means the value of the Partnership after deduction of the debts including without limitation current accounts and partners' loans (if any).

Art. 9. The parts can be freely transferred between the partners. Any transfer of parts inter-vivos to non-partners may only be made with the approval of the other partners representing the entire capital of the Partnership. Upon death of a partner, the parts may be transferred to non-partners, only with the agreement of the other surviving partners. In all instances the remaining partners have pre-emption rights. They must exercise these rights within six (6) months of the date of notification of the event giving rise to the pre-emption rights. These rights must be exercised according to the proportion represented by their respective number of parts in the Partner's capital. The pre-emption rights will be exercised at a price agreed in writing upon by all the relevant parties within the aforementioned six (6) month delay or in case of disagreement (whether before or at the expiry of the six (6) month delay) at a price determined by an independent expert either appointed by all the relevant parties upon common consent or by the Luxembourg District Court, upon the request of any of the relevant parties, if they do not agree on the expert to be appointed.

In any circumstances whatsoever and for any reason whatsoever, the parts may not be secured, pledged, charged or be subject to any similar measure without the prior unanimous consent of all the partners (including the vote of the chargor partner) at a general meeting of partners.

Art. 10. The death, bankruptcy, suspension of civil rights or insolvency of one of the partners does not put an end to the Partnership.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the partners may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Partnership nor interfere in any manner in the management of the Partnership. They have to refer to the Partnership's inventories.

Art. 12. The partners shall be jointly and severally liable in an unlimited manner to the debts of the Partnership with respect to third party creditors.

Art. 13. The Partnership shall be managed by one or more managers who do not need to be partners of the Partnership. In case of several managers, a board of managers will manage and administrate the Partnership pursuant to the terms and conditions as defined herein.

In case of a board of managers, the managers are appointed and removed by the general meeting of partners, which determines their powers, compensation and duration of their respective offices.

In case of a sole manager, this manager will be appointed in these Articles of Incorporation pursuant to Article 14 here below. Mrs Rosaleen O'Kane, born on 13 August 1945 in Derry, Northern Ireland and resident in Ireland is elected as the sole manager of the Partnership for an unlimited duration.

The board of managers may elect from among its members a chairman. It may also choose a secretary. The secretary who needs not to be a manager, shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of the manager and the partners'.

The board of managers shall meet upon the call of the chairman or two managers, at the time and place indicated in the convening notice of meeting.

The written convening notice of any meeting of the board of managers shall be sent to all managers. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for any particular meeting held at times and places scheduled and approved previously by a specific resolution of the board of managers.

No notice is required if all the managers are present or represented at a meeting and certify that they have been duly informed previously of the agenda of the relevant meeting.

Any manager may act validly at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy. One single manager may represent more than one manager at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly provided that at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Resolutions of the board of managers shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers (so called "circular written resolution") shall have the same effect as resolutions passed by a duly held meeting of the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting.

In case of a sole manager, such manager shall also keep duly signed minutes of its resolutions.

Copies or extracts of such minutes (which may be produced in judicial proceedings or otherwise as the case may be) shall be signed either by the chairman or by two managers (or in case of a sole manager, by such manager).

Art. 14. The sole manager or the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Partnership in its interests.

For the avoidance of doubt, the sole manager is entitled to decide on her own (without further resolution at the general meeting of the partners) the disposal of the Property including, without limitation, any related terms and conditions (i.e price, payment).

All powers not expressly reserved by law or the articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

The sole manager or the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Partnership and the representation of the Partnership for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of partners, to any manager or managers of the board or to any person or any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. The Partnership shall be bound, as the case may be, by (i) the single signature of the sole manager or (ii) the joint signature of two managers or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or, as the case may be, the sole manager.

Art. 16. In the execution of their office, the managers may not be held personally responsible for the obligations of the Partnership. As duly authorized agents of the Partnership, they are responsible only for the correct performance of their duties under the Luxembourg mandate legal provisions.

Art. 17. The partners shall meet upon the call of the board of managers (or, as the case may be, the sole manager), or, as the case may be, the partners representing at least half the capital of the Partnership. The convening notice will be sent to the partners (at their respective addresses as mentioned in the partners' register of the Partnership) at least eight (8) calendar days prior to the holding of the relevant meeting. The convening notice will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be settled.

If all the partners are present or represented at a partners' meeting and if they state that they have been duly informed previously of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior convening notice.

Any duly constituted meeting of partners of the Partnership represents the entire body of partners.

Each partner can take part in collective decisions, irrespective of the number of parts which he owns. There is one vote per partnership unit. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by the partners representing more than half of the capital of the Partnership.

Nevertheless, decisions amending these articles of incorporation require the approval of the partners representing eighty five percent (85%) quarters of the capital of the Partnership.

Any change of the sole manager as appointed according to Article 13 here above is however subject to the unanimous vote of all the partners representing the entire capital of the Partnership, at a general meeting of partners. For the avoidance of doubt, the sole manager (in her capacity of partner of the Partnership) will be entitled to vote at the meeting on such resolution.

Each partner is thus vested with voting rights commensurate with the number of parts which he owns. Each partner can be validly represented at meetings by a proxy (whether partner of the Partnership or not).

Art. 18. The financial year of the Partnership starts on the first of January and ends on the thirty-first of December (the "Accounting Date").

Art. 19. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the assets and liabilities of the Partnership.

All necessary and proper books of account shall be kept by the Partnership.

Annual accounts shall be produced consisting of a balance sheet as at the Accounting Date, a profit and loss account for the period ending on the Accounting Date and partners' capital and (if appropriate) current accounts. Annual accounts shall be approved and agreed by the partners.

When signed, such accounts shall be conclusive as between the partners as to all matters therein unless some manifest error shall be found thereafter when such error shall be rectified.

In determining the profits and losses available for division, all liabilities arising in respect of property (both real and personal and including tenancies of property in the name of any one or more of the partners) which is used in the partnership business shall to the extent of that use be treated as liabilities of the Partnership.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Partnership's registered office.

Art. 20. The receipts of the Partnership as stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and depreciation represent the net profit. All losses and liabilities of the Partnership shall, unless otherwise agreed by the partners, be borne by the partners in the same proportion in which they are entitled to share in the profits as defined in Article 7 here above.

Each Partner shall be entitled to draw down as soon as possible after the close of the financial year and the adoption of the financial statements a share of the annual profits in the manner as defined in Article 7 here above.

Art. 21. In case of winding-up and subsequent liquidation of the Partnership, the liquidation will be carried out by Mrs Rosaleen O'Kane as liquidator of the Partnership. The distribution allocation as defined in Article 8 will apply.

Art. 22. All Partnership monies not required for current expenses shall be paid promptly into the Partnership's bank account or be deposited with the Partnership's bankers in the name of the Partnership.

Art. 23. The parties refer to existing regulations for all matters not mentioned in the present articles."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Mme Rosaleen O'Kane, directrice de sociétés, née à Derry (Irlande du Nord) le 13 août 1945, demeurant à «Tre-sillian» Brighton Road Foxrock, Dublin 18 (Irlande)

propriétaire de mille deux cent quarante (1.240) actions

2) M. Eamonn O'Kane, homme d'affaires, né à Bail Atha Cliath / Dublin le 9 août 1968, demeurant à 50, Lambourne Wood, Cabintelly-Co, Dublin (Irlande)

propriétaire de six cent vingt (620) actions

3) Mme Rachael O'Kane, femme d'affaires, née à Bail Atha Cliath / Dublin le 26 novembre 1979, demeurant à 14, Ragain Hall, Clyde Road, Dublin 4 (Irlande)

propriétaire de six cent vingt (620) actions

4) M. Ronan O'Kane, homme d'affaires, né à Bail Atha Cliath / Dublin le 16 janvier 1971, demeurant à 8, Cranmer Lane, Beggars Buchs Clyde Road, Dublin 4 (Irlande)

propriétaire de six cent vingt (620) actions

tous ici représentés par M. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

en vertu de procuration datée du 17 décembre 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels Actionnaires, représentés comme dit-est, a déclaré au notaire instrumentant qu'ils sont les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de la Société Anonyme TARA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach (RCS Luxembourg N° B 106.903) constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 4 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 742 du 26 juillet 2005.

Ils reconnaissent être pleinement informés des résolutions à acter pris par eux à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident d'accepter les démissions des administrateurs Messieurs M. Thierry TRIBOULOT, M. Alexandre TASKIRAN and M. Christian BÜHLMANN, et du commissaire aux comptes TRUST CONSULT LUXEMBOURG S.A. et leur confèrent pleine et entière décharge pour leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de changer la forme légale de la Société d'une société anonyme en une société en nom collectif et en conséquence de modifier le nom de la société en O'Kane Partnership II S.N.C.

Les Actionnaires décident en conséquence du changement de la forme de convertir les trois mille cent (3.100) actions existantes en trois mille cent (3.100) parts sociales.

Par le changement de la société anonyme en société en nom collectif, aucune nouvelle société a été constituée, la société en nom collectif étant considérée comme continuation de la société anonyme qui a existé jusqu'à présent, gardant sa personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant à l'actif qu'au passif de cette société.

Troisième résolution

Les Associés décident en conséquence des résolutions qui précèdent de procéder à la refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Il existe entre les parties mentionnées ci-dessus et tous ceux qui pourraient devenir associés dans le future, une société en nom collectif (ci-après «la Société») régie par le droit lui étant applicable et les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet social, l'objet civil suivant:

- l'acquisition, la gestion, la mise à disposition à titre gratuit ainsi que, le cas échéant, la location du bien immobilier Villa Sarriero sis au Cap d'Antibes, 77, Chemin des Nielles, 128B, Boulevard Francis, Eden du Cap, Commune D'Antibes, France (ci-après «la Propriété»); et

- la réalisation de toutes les opérations s'y rattachant ou nécessaire à la bonne exécution de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La dénomination de la Société est «O'Kane Partners II S.N.C.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville et pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg sur décision des associés.

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 3.100 parts d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les parts sont souscrites de la manière suivante:

1) Rosaleen O'Kane, mille deux cent quarante parts	1.240
2) Eamonn O'Kane, six cent vingt parts	620
3) Rachael O'Kane, six cent vingt parts	620
4) Ronan O'Kane, six cent vingt parts	620
Total: 3.100 parts	3.100

Chaque augmentation de capital sera répartie, sauf convention contraire écrite des associés, entre les associés dans la même proportion que celle applicable pour la répartition entre eux des bénéfices et des pertes.

Chaque part est indivisible. Les copropriétaires de parts (au sens le plus large et comprenant notamment le nu-proprétaire et l'usufruitier) doivent être représentés à l'égard de la Société par un représentant commun dûment mandaté à cet effet.

Art. 7. Les associés (ainsi que leurs héritiers ou ayants droit) se verront attribuer les bénéfices de la Société de la manière suivante:

Rosaleen O'Kane recevra 40% et les autres associés recevront chacun 20%.

Nonobstant cette disposition, chaque associé aura le droit d'exiger d'un ou des autres associé(s) de participer aux dépenses nécessaires afin d'assurer la sauvegarde des actifs de la Société.

Art. 8. Dans l'hypothèse où le gérant unique de la Société décide de vendre la Propriété conformément à l'Article 14 ci-dessous et avant toute cession légale effective de ladite Propriété, les associés dissoudront la Société et la mettront en liquidation; la procédure de liquidation étant donc entamée. La vente de la Propriété aura donc lieu pendant la période de liquidation de la Société mais avant la clôture de la procédure de liquidation; le liquidateur étant désigné conformément à l'Article 21 ci-dessous.

Les associés (ainsi que leurs héritiers ou ayants droit) se verront attribuer, lors de la liquidation de la Société, la Valeur Nette Comptable de la Société de la manière suivante

Rosaleen O'Kane recevra $A + 40\% (B - A)$, et

les autres associés recevront chacun $20\% (B - A)$

Avec:

«A» représentant la Valeur Comptable de la Société au 30 novembre 2008 telle qu'ajustée sur base de la valeur de marché de la Propriété au 30 novembre 2008; et

«B» représentant la Valeur Nette Comptable de la Société au jour où la Propriété est vendue telle qu'ajustée sur base du prix de cession de la Propriété.

Pour les besoins du présent Article, le terme «Valeur Nette Comptable de la Société» désigne la valeur de la Société après déduction des dettes (y compris, notamment, les comptes courants et, le cas échéant, les prêts actionnaires)

Art. 9. Les parts sont librement cessibles entre associés. Tout transfert entre vifs à des non-associés est soumis à l'accord des autres associés représentant l'intégralité du capital de la Société. Lors du décès d'un des associés, les parts seront transférées à des non-associés sous réserve de l'accord des autres associés survivant.

En toutes circonstances (que ce soit pour cause de décès ou autrement), les associés restant jouissent d'un droit de préemption; ces droits devant être exercés endéans les six (6) mois à compter de la notification de l'événement générateur. Ces droits seront exercés en proportion du nombre de parts respectif détenu dans le capital de la Société. Les droits de préemption seront exercés sur base d'un prix convenu par écrit d'un commun accord par toutes les parties concernées endéans le délai de six (6) mois sus mentionné ou en cas de désaccord (que ce soit pendant la période de six (6) ou à l'expiration de cette période) sur base d'un prix tel que déterminé par un expert indépendant soit désigné d'un commun accord par toutes les parties concernées soit, en cas de désaccord entre les parties, par le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg sur demande de la partie la plus diligente.

En toutes circonstance et à quelque titre que ce soit, les parts ne peuvent être ni nanties ni gagées ni grevées autrement ou faire l'objet d'une mesure similaire sans l'accord préalable unanime de tous les associés (y compris celui constituant ladite sûreté) en assemblée générale des associés.

Art. 10. Le décès, la faillite, la suspension des droits civils ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit et héritiers des associés ne peuvent, à quelque titre que ce soit, apposer des scellés sur les actifs et les documents de la Société ni intervenir de quelque manière que ce soit dans la gestion de la Société. Ces personnes doivent se référer aux inventaires de la Société.

Art. 12. Les associés sont solidairement et conjointement responsables de manière illimitée des dettes de la Société eu égard aux créances des tiers contre la Société.

Art. 13. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. En cas de pluralité de gérants, un conseil de gérance administrera et gèrera la Société selon les modalités et conditions telles que définies ci-dessous.

Dans l'hypothèse d'un conseil de gérance, les gérants seront nommés et démis par l'assemblée générale des associés qui déterminera également leurs pouvoirs respectifs ainsi que la durée de leurs mandats et leurs rémunérations.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, ce gérant sera nommé dans les présents statuts. Mrs Rosaleen O'Kane, née le 13 août 1945 à Derry, Irlande du Nord et résidente en Irlande est nommée gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance peut nommer en son sein un président. Il peut également désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que celles des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants aux lieu et heure indiqués dans la convocation.

Toute convocation à une réunion du conseil de gérance sera envoyée à tous les gérants. Il peut y être renoncé par écrit ou câble, télégramme, télex ou facsimile ou email par chacun des gérants. Cette convocation séparée n'est pas requise lorsque le lieu et l'heure de la réunion ont été prévus et approuvés préalablement par une résolution spécifique du conseil de gérance.

Aucune convocation n'est requise lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et qu'ils certifient avoir été informés préalablement de l'ordre du jour de la réunion concernée.

Tout gérant peut agir valablement lors de toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télex ou facsimile ou email, un autre gérant pour le représenter à cette réunion. Un même gérant peut à cet effet représenter plusieurs gérants lors d'une telle réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir sous réserve qu'au moins la moitié des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants (dénommées «résolutions écrites circulaires») auront les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside occasionnellement ladite réunion.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, ledit gérant conservera les procès-verbaux de ses résolutions dûment signés.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux (qui peuvent être produits en justice ou à d'autres occasions) sont signés soit par le président soit par deux gérants (et dans l'hypothèse d'un gérant unique, par ledit gérant).

Art. 14. Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition pour le compte de la Société conformément aux intérêts de celle-ci.

Afin d'éviter tout doute, le gérant unique pourra décider seul (sans autre décision nécessaire de l'assemblée générale des associés), de l'usage de la Propriété ainsi que de la cession de celle-ci y compris toutes modalités et conditions y afférentes (i.e prix, paiement).

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs liés à la gestion quotidienne et aux affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion et des affaires, soit à un ou plusieurs gérants sous réserve de l'accord préalable de l'assemblée générale des associés, soit à toute personne ou tout comité (dont les membres ne doivent pas obligatoirement être gérants de la Société) dont les modalités de délibération et les pouvoirs seront déterminés par le conseil de gérance. Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tout pouvoir et mandat spécial à toute personne (ne devant pas obligatoirement être gérant de la Société), désigner et démettre tout fondé de pouvoirs ainsi que déterminer leurs rémunérations respectives.

Art. 15. La Société sera valablement engagée (i) soit par la signature individuelle du gérant unique (ii) soit par la signature conjointe de deux gérants (iii) soit par la signature conjointe ou individuelle d'une ou plusieurs personnes dûment mandatées à cet effet par le conseil de gérance ou le gérant unique.

Art. 16. Dans le cadre de l'exécution de leurs mandats, les gérants ne seront pas tenus personnellement responsables des engagements de la Société. Les gérants, agissant en leur qualité d'agents dûment mandatés par la Société, sont uniquement responsables de la bonne exécution de leurs mandats conformément aux dispositions y afférentes de droit luxembourgeois.

Art. 17. Les associés se réunissent sur convocation du conseil de gérance (ou, le cas échéant, du gérant unique) ou, le cas échéant, sur demande des associés représentant au moins la moitié du capital de la Société. Toute convocation doit être envoyée aux associés (à leurs adresses respectives telles qu'indiquées dans le registre des associés de la Société) au moins huit (8) jours calendaires avant la tenue de ladite réunion. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour sur lequel il doit être délibéré.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et s'ils confirment avoir été régulièrement informés préalablement de l'ordre du jour de la réunion, ladite réunion peut se tenir sans convocation préalable.

Toute assemblée des associés de la Société régulièrement réunie, représente l'intégralité des associés.

Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives nonobstant le nombre de parts qu'il détient. Chaque part confère un vote. Les décisions collectives sont valablement prises sous réserve qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

Néanmoins, les décisions modificatives des présents statuts requièrent l'approbation des associés représentant quatre vingt cinq pour cent (85%) du capital de la Société. Tout changement du gérant unique tel que désigné conformément à l'Article 13 ci-dessus, est soumis au vote unanime, en assemblée générale, de tous les associés représentant l'intégralité du capital de la Société. Afin d'éviter tout doute, le gérant unique (pris en sa qualité d'associé de la Société) pourra voter en assemblée sur une telle décision.

Chaque associé est donc titulaire d'un nombre de droits de vote correspondant au nombre de parts qu'il détient. Chaque associé peut valablement être représenté lors de toute assemblée par un agent dûment mandaté à cet effet (associé ou non).

Art. 18. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre (ci-après «la Date Comptable»).

Art. 19. Le 31 décembre de chaque année, les comptes seront clos et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'actif et le passif de la Société.

Tous les livres comptables nécessaires seront conservés par la Société.

Les comptes annuels comprennent un état comptable à la Date Comptable, le compte de profits et pertes pour la période se terminant à la Date Comptable, le capital des associés et si nécessaire les comptes en cours. Les comptes annuels sont approuvés par les associés.

Dès leur signature, les comptes annuels seront considérés comme finaux à l'égard des associés et engageant valablement sur tous les points y contenus sauf erreur manifeste et rectification consécutive de cette erreur.

En vue de déterminer les profits et pertes à répartir, tous les dettes provenant de la propriété (qu'elles soient réelles ou autres et y compris toute charge grevant au nom d'un ou de plusieurs associés) qui est l'objet de la Société seront considérées, sous réserve d'un tel usage par la Société de ladite propriété, comme des dettes de la Société.

Chaque associé peut prendre connaissance des inventaires et comptes au siège social de la Société.

Art. 20. Les bénéfices de la Société tels qu'indiqués dans l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net. Toutes les pertes et dettes de la Société seront supportées par les associés, à moins qu'il en ait convenu autrement par les associés, de la même manière que celle déterminée pour les bénéfices conformément à l'Article 7 ci-dessus.

Chaque associé peut prélever dès clôture de l'exercice social et approbation des comptes, la partie des bénéfices lui étant attribuable conformément à l'Article 7 ci-dessus.

Art. 21. En cas de dissolution et de liquidation consécutive de la Société, la liquidation sera administrée par Rosaleen O'Kane sus identifiée, comme liquidateur de la Société. Toute distribution sera répartie conformément à l'Article 8 ci-dessus.

Art. 22. Toutes les liquidités de la Société qui ne sont pas nécessaires à l'apurement des frais courants seront créditées sur le compte de la Société ou déposées auprès de la banque de la Société en son nom.

Art. 23. Tout point non expressément réglé par les présents statuts sera régi par les dispositions légales applicables y afférentes.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 2.500,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52266. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009009912/206/437.

(090008552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

ZIM Jamaica Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.678.

Extrait des résolutions prises par la gérante unique de la société en date du 2 décembre 2008

La gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZIM JAMAICA MARITIME COMPANY S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009512/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03923. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

**Cube Environment S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Cube Four S.C.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.595.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of December.

Before us Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Cube Four S.C.A. ("the Company"), having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of incorporation of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 15 July 2008, registered at the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 140.595, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 August 2008.

The meeting is opened under the chair of Mr Nicolas Goulet, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Fabienne Sheng, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Anne-Sophie Tuffery, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the board of the meeting and the notary;
- that, pursuant to the attendance list, all shareholders are present or represented, and declare that they have been informed in advance of the agenda of the meeting and waive all convening reports and formalities;
- that thus the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Change of the corporate name of the Company and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company;

2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand and four euros (EUR 31,004), represented by seven thousand seven hundred and fifty-one (7,751) shares without nominal value, up to one million three hundred and fifty thousand four hundred and twenty-four euros (EUR 1,350,424), represented by three hundred and thirty-seven thousand six hundred and six (337,606) shares without nominal value, to be paid by a contribution in cash of one million three hundred and nineteen thousand four hundred and twenty euros (EUR 1,319,420) through the issue of three hundred and twenty-nine thousand eight hundred and fifty-five (329,855) shares without nominal value, and subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

Then, the extraordinary general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The shareholders resolve to change the corporate name of the Company into "Cube Environment S.C.A."

As a consequence, the article 1 of the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

"There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of Cube Environment S.C.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association."

Second resolution:

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand and four euros (EUR 31,004), represented by seven thousand seven hundred and fifty-one (7,751) shares without nominal value, up to one million three hundred and fifty thousand four hundred and twenty-four euros (EUR 1,350,424), represented by three hundred and thirty-seven thousand six hundred and six (337,606) shares without nominal value, to be paid by a contribution in cash of one million three hundred and nineteen thousand four hundred and twenty euros (EUR 1,319,420) through the issue of three hundred and twenty-nine thousand eight hundred and fifty-five (329,855) shares without nominal value, to be entirely subscribed, for the price of one million three hundred and nineteen thousand four hundred and twenty euros (EUR 1,319,420), by CUBE INFRASTRUCTURE FUND, a société anonyme qualifying as a société d'investissement en capital risque having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 124.234), incorporated by a deed of notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on February 6, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of February 28, 2007, Number 265, and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated 20 December 2007, published in the Mémorial of 10 April 2008, Number 884, the other shareholder renouncing to its preferential subscription right.

The subscriber is here represented by Mrs Anne-Sophie Tuffery, prenamed,
by virtue of a proxy hereto attached.

The new shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of one million three hundred and nineteen thousand four hundred and twenty euros (EUR 1,319,420), is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

As a consequence, the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

"The Company has a subscribed share capital one million three hundred and fifty thousand four hundred and twenty-four euros (EUR 1,350,424), divided three hundred and thirty-seven thousand six hundred and five (337,605) Ordinary Shares and one (1) Management Share without nominal value. The Management Share shall be held by NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE LUXEMBOURG S.A., in abridged form NEIL as unlimited shareholder (actionnaire commandité)."

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 9,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Cube Four S.C.A. ("la Société"), ayant son siège social au Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 juillet 2008, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.595, et publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 août 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Goulet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Qui a désigné comme secrétaire Madame Fabienne Sheng, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Anne-Sophie Tuffery, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'instrumenter l'acte suivant:

- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun sont répertoriés dans une liste de présence signée par les actionnaire ou leurs représentants et par le bureau de l'assemblée et le notaire. Ladite liste, ainsi que les procurations "ne varietur" seront enregistrées avec le présent acte
- Que, d'après la liste de présence, tous les actionnaires sont présents ou représentés, et déclarent avoir été dûment informés par avance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux convocations et formalités,
- Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Modification de la dénomination sociale de la Société et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

2. Augmentation de capital de la Société pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille quatre euros (EUR 31.004), représenté par sept mille sept-cent cinquante-et-une (7.751) actions sans valeur nominale, à un million trois cent cinquante mille quatre cent vingt-quatre euros (EUR 1.350.424), représenté par trois cent trente-sept mille six cent six (337.606) actions sans valeur nominale, par une contribution en numéraire de un million trois cent dix-neuf mille quatre cent vingt euros (EUR 1.319.420) à travers l'émission de trois cent vingt-neuf mille huit cent cinquante-cinq (329.855) actions sans valeur nominale, et modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Puis, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les actionnaires décident de changer la dénomination de la Société en "Cube Environment S.C.A."

En conséquence, l'article 1er des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" Par le présent acte, il est créé entre les souscripteurs, et tous ceux qui peuvent devenir propriétaires des actions émises à l'avenir, une société en commandite par actions sous la dénomination de Cube Environment S.C.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, de même que par les présents statuts. "

Deuxième résolution:

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille quatre euros (EUR 31.004), représenté par sept mille sept-cent cinquante-et-une (7.751) actions sans valeur nominale, à un million trois cent cinquante mille quatre cent vingt-quatre euros (EUR 1.350.424), représenté par trois cent trente-sept mille six cent six (337.606) actions sans valeur nominale, par une contribution en numéraire de un million

trois cent dix-neuf mille quatre cent vingt euros (EUR 1.319.420) à travers l'émission de trois cent vingt-neuf mille huit cent cinquante-cinq (329.855) actions sans valeur nominale, qui seront entièrement souscrites, pour un montant de un million trois cent dix-neuf mille quatre cent vingt euros (EUR 1.319.420), par CUBE INFRASTRUCTURE FUND, une société anonyme ayant la qualification de société d'investissement en capital risque ayant son siège social à Luxembourg (RCS Luxembourg B 124234), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 février 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 265, le 28 février 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger le 20 décembre 2007, publié dans le Mémorial, numéro 884, le 10 avril 2008, l'autre actionnaire renonçant à exercer son droit préférentiel de souscription.

Le souscripteur est ici représenté par Madame Anne-Sophie Tuffery, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les nouvelles actions ont été entièrement libérées en espèces par le souscripteur, de sorte que la somme de un million trois cent dix-neuf mille quatre cent vingt euros (EUR 1.319.420) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

En conséquence de la résolution qui précède, le premier paragraphe de l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la Société s'élève à un million trois cent cinquante mille quatre cent vingt-quatre euros (EUR 1.350.424), divisé trois cent trente-sept mille six cent cinq (337.605) Actions Ordinaires et une (1) Action de Direction sans valeur nominale. L'Action de Direction est détenue par NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE LUXEMBOURG S.A., en abrégé NEIL, en qualité d'actionnaire commandité."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ 9.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GOULET, F. SHENG, A. - S. TUFFERY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52510. Reçu six mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros dix cents (0,50% = 6.597,10.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009010077/242/159.

(090008210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

APM International, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8280 Kehlen, 6, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 144.033.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Les associés de la société de droit belge, APM INTERNATIONAL, Société privée à responsabilité limitée, constituée le 3 juillet 2008, réunis en assemblée générale extraordinaire à Anvers, décident ce 1^{er} septembre 2008, l'ouverture d'une succursale à Luxembourg, avec les informations reprises ci-dessous:

Informations relatives au siège social:

- Dénomination: APM INTERNATIONAL
- Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée au capital de 90.000,- €
- Registre de commerce du: Banque-Carrefour des Entreprises 03 383909
- Adresse du siège: B-2030 Anvers, Noorderlaan 98/44
- Activité du siège: Usinage, chaudronnerie, tuyauterie, soudure

- Gérant de la succursale: M. AMIALI Djamal
4, boucle de la Meuse
F-57290 Fameck
Né le 30 avril 1973 à Metz (France)

Informations relatives à la succursale:

- Dénomination: APM INTERNATIONAL
- Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée au capital de 90.000,- €
- Adresse de la succursale: L-8280 Kehlen, 6, rue de Mamer
- Activité de la succursale: Usinage, chaudronnerie, tuyauterie, soudure
- Gérant de la succursale: M. AMIALI Djamal
4, boucle de la Meuse
F-57290 Fameck
Né le 30 avril 1973 à Metz (France)

Le début d'activité succursale sera effectif au 1^{er} septembre 2008.

La société, respectivement la succursale, ne peut être valablement engagée que par la signature du gérant ci-dessus nommé.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à Anvers, le 1^{er} septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009680/7432/39.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Accumalux, Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 13.789.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.01.2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009009887/2049/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09035. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Josephine Koch, Gründerin der Franziskanerinnen von der Heiligen Familie V. o. G., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9515 Wiltz, 67A, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg F 7.832.

Am 10. November 2008 haben die Unterzeichneten:

1. Frau HUYNEN Irène, in Religion Schwester M. Edmunda, Ordensschwester und Generaloberin der Franziskanerinnen von der Heiligen Familie, geboren zu Welkenraedt (BE), am 24.07.1944, wohnhaft zu BE- 4700 EUPEN, Marktplatz 1, von belgischer Staatsangehörigkeit;

2. Frau KRAL Margaretha Johanna, in Religion Schwester M. Henriette, Ordensschwester und Generalvikarin der Franziskanerinnen von der Heiligen Familie, geboren zu Ter-apel (NL) am 31.08.1931, wohnhaft zu BE-4700 EUPEN, Marktplatz, 1, von niederländischer Staatsangehörigkeit;

3. Frau DRÖSCH Rosa, in Religion Schwester M. Florentine, Ordensschwester und Generalrätin der Franziskanerinnen von der Heiligen Familie, geboren au Wirtzfeld (BE) am 27.04.1938, wohnhaft zu BE-4750 BÜTGENBACH, Zur Domäne, 24, von belgischer Staatsangehörigkeit;

eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gegründet, die sich auf das Gesetz vom 28. April 1928, so wie es im Nachhinein umgeändert wurde, und auf die folgenden Statuten beruft.

STATUTEN

Kapitel I. Name, Sitz und Dauer

Art. 1. Name, Rechtsform. Die Vereinigung trägt den Namen „Josephine Koch, Gründerin der Franziskanerinnen von der Heiligen Familie V. o. G" oder in französisch „Josephine Koch, Fondatrice des Franciscaines de la Sainte Famille ASBL". Sie ist eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gemäss dem abgeänderten Gesetz vom 21. April 1928.

Art. 2. Sitz. Die Vereinigung hat ihren Sitz in L-9515 WILTZ, 67 A, Rue Grande Duchesse Charlotte.

Art. 3. Dauer. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Kapitel II. Zweck und Gegenstand

Art. 4. Zweck und Gegenstand. A. Zweck der Vereinigung ist die Aufrechterhaltung der Botschaft der Gründerin der katholischen Ordensgemeinschaft der Franziskanerinnen von der Heiligen Familie, die durch Kardinal-Erzbischof von Geissel am 13. Juni 1857 gezeichnete Urkunde errichtet wurde.

B. Gegenstand der Vereinigung ist:

- Die Verbreitung der spirituelle Botschaft von Mutter Elisabeth von Jesus,
- Die Unterstützung aller Einrichtungen, Ordensprovinzen oder -Regionen und Klöster, die der Ordensgemeinschaft der Franziskanerinnen von der Heiligen Familie angehören. Diese Unterstützung versteht sich sowohl auf finanzielle wie auch auf Dienst erweisende Art, wie Beistand in Verwaltungs- oder Sekretariatsarbeiten oder Pflegeleistungen.

Kapitel III. Mitgliedschaft

Art. 5. Erwerb der Mitgliedschaft. Der Verein besteht aus aktiven Mitgliedern und Ehrenmitgliedern, deren Anzahl unbegrenzt ist. Die Zahl der aktiven Mitgliedern muss mindestens drei betragen. Über die Annahme der Mitglieder entscheidet der Verwaltungsrat. Ehrenmitglieder haben kein Stimmrecht.

Art. 6. Austritt und Ausschluss. Der Austritt und der Ausschluss von Mitgliedern wird durch Art. 12 des Gesetzes geregelt. Ausschlussgrund ist ein statutenwidriges Verhalten, welches der Vereinigung schadet.

Kapitel IV. Verwaltungsrat

Art. 7. Zusammensetzung. Die Vereinigung wird durch einen Verwaltungsrat geleitet. Der Verwaltungsrat besteht aus mindestens zwei aktiven Mitgliedern. Die Dauer der Mandate ist unbegrenzt.

Art. 8. Präsident, Sekretär.

Der Verwaltungsrat wählt aus seinen Mitgliedern einen Präsidenten und einen Sekretär.

Art. 9. Befugnisse und Bevollmächtigung. Dem Verwaltungsrat obliegt die Geschäftsführung und die Vertretung der Vereinigung bei allen gerichtlichen Verhandlungen. Alles was nicht ausdrücklich der Generalversammlung durch die Satzung oder das Gesetz vorbehalten ist, fällt unter die Zuständigkeit des Verwaltungsrates. Für alle Handlungen genügen zur gültigen Vertretung der Vereinigung Dritten gegenüber, die gemeinsamen Unterschriften vom Präsidenten und vom Sekretär, bzw. die Unterschrift einer Person, welche dazu Prokura vom Verwaltungsrat erhalten hat.

Der Verwaltungsrat kann einen Geschäftsführer und sonstiges Personal einstellen. Sollte kein Geschäftsführer bestellt sein, so übernimmt der Präsident des Verwaltungsrats die tägliche Geschäftsführung. Der Verantwortliche der täglichen Geschäftsführung setzt die Beschlüsse des Verwaltungsrats durch und erledigt die übrigen ihm laut Satzungen übertragenen Aufgaben.

Art. 10. Einberufung. Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Präsidenten, des Sekretärs oder drei der Verwaltungsratsmitglieder zusammen. Er ist beschlussfähig wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend ist. Die Entscheidungen werden mit einfacher Mehrheit der Abstimmenden getroffen, wobei bei Stimmgleichheit die Stimme der Generaloberin des Ordens der Franziskanerinnen von der Heiligen Familie bzw. ihre Stellungnahme, falls sie nicht Mitglied des Verwaltungsrates wäre, ausschlaggebend ist. Sie werden in nummerierten Protokollen niederlegt, die durch den Präsidenten und den Sekretär unterzeichnet und in eine besondere Akte archiviert werden.

Kapitel V. Generalversammlung

Art. 11. Befugnisse. Die Art. 4, 7 und 8 des Gesetzes regeln die Befugnisse der Generalversammlung. Der Generalversammlung vorbehalten sind:

- Die Änderung der Satzung;
- Die Wahl der Verwaltungsratsmitglieder und zweier Kassenrevisoren.

Art. 12. Einberufung. Die Generalversammlung findet jedes Jahr vor dem 30. Juni statt. Eine außerordentliche Generalversammlung kann so oft einberufen werden wie nötig, sei es auf Beschluss des Verwaltungsrates, oder auf schriftliche Anfrage von mindestens zehn Mitgliedern. Die Einladungen zu den Generalversammlungen geschehen auf Betreiben des

Verwaltungsrates durch schriftliche Mitteilung mindestens acht Tage vor dem Versammlungstermin. Die Einladung enthält die Tagesordnung und kann auf einfache Postwege, mit Fax oder per Email zugesandt werden.

Art. 13. Vorsitz. Die Generalversammlung wird geleitet durch den Präsidenten des Verwaltungsrates und in dessen Abwesenheit durch den Sekretär.

Art. 14. Beschlussfassung. In der Generalversammlung hat jedes anwesende Mitglied eine Stimme. Die Beratungen der Generalversammlung werden durch Art. 7 und 8 des Gesetzes geregelt, besonders was die Abänderung der Statuten betrifft. Kein Beschluss darf gefasst werden über einen Gegenstand, der nicht auf der Tagesordnung steht, es sei denn, dass er sich auf Verwaltungsfragen der Vereinigung erstreckt und eine Mehrheit von zwei Drittel der Stimmen der Anwesenden erhält.

Die Beschlüsse der Generalversammlung werden in nummerierten Protokollen niedergelegt und getrennt archiviert. Der Geschäftsführer bzw. der Präsident des Verwaltungsrates sorgt für die Eintragung im Memorial der durch das Gesetz vorgeschriebenen Veröffentlichungen.

Die durch den Präsidenten und Sekretär unterschriebenen Protokollen werden am Sitz der Vereinigung aufbewahrt, wo alle Mitglieder Einsicht verlangen können.

Kapitel VI. Rechnungswesen

Art. 15. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Gründungsdatum beginnt.

Art. 16. Finanzmittel. Die Finanzmittel der Vereinigung setzen sich aus freien Beiträgen der Ehrenmitglieder, aus Spenden oder Vermächtnissen, aus Beihilfen und aus Zuwendungen der verschiedenen Einrichtungen der Ordensgemeinschaft zusammen.

Die aktiven Mitglieder zahlen keinen Beitrag.

Art. 17. Jahresabschluss, Jahresbericht. Der Verwaltungsrat erstellt jedes Jahr vor dem 31. März eine Bilanz, eine Ergebnisrechnung, einen Haushaltsplan sowie einen Jahresbericht, und unterbreitet sie der Generalversammlung. Der Jahresabschluss und der Haushaltsplan unterliegen der Genehmigung der Generalversammlung.

Kapitel VII. Auflösung

Art. 18. Auflösung. Die Auflösung der Vereinigung wird durch Art. 18-25 des Gesetzes geregelt. Im Falle von freiwilliger oder gerichtlicher Auflösung der Vereinigung wird das verbleibende Vermögen dem Generalat der Ordensgemeinschaft der Franziskanerinnen vor der Heiligen Familie zur Verfügung gestellt.

Kapitel VIII. Allgemeine Bestimmungen

Art. 19. Allgemeine Rechtslage. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 sind für alle nicht durch die Satzung vorgesehenen Fälle anwendbar.

Erste Generalversammlung

Nach Fertigung der vorliegenden Satzung der Vereinigung haben die Gründungsmitglieder eine erste Versammlung abgehalten, für welche sie sich ordnungsgemäß einberufen erklären. Einstimmig wird beschlossen, den Verwaltungsrat wie folgt zu besetzen:

1. Frau HUYNEN Irene, in Religion Schwester M. Edmunda, Präsidentin des Verwaltungsrats und
2. Frau KRAL Margaretha, in Religion Schwester M. Henriette, Sekretärin des Verwaltungsrats

Beide Verwaltungsratsmitglieder sind eingangs besser bezeichnet worden.

Der soeben ernannte Verwaltungsrat beschließt einstimmig

Herrn REUL Gustav Heinrich, Wirtschaftsprüfer und Steuerberater im Ruhestand, geboren zu KELMIS (BE) am 03.09.1941, zurzeit wohnhaft in 4720 KELMIS (BE), Souffletstraße 11, zum Geschäftsführer zu bestellen.

Herr REUL Gustav erhält alle üblichen geschäftsführenden Befugnisse sowie alle Zeichnungs- und Vertretungsvollmachten. Er wird beauftragt für die Veröffentlichungen im Memorial bzw. für die Eintragung ins Handelsregister vorzunehmen oder vornehmen zu lassen.

Das Mandat des Geschäftsführers ist zeitlich unbegrenzt und wird bis auf gegenteilige Entscheidung ehrenamtlich ausgeführt. Eine Kostenrückerstattung wird mit sofortiger Wirkung gestattet.

Die vorliegenden Satzung und Beschlüsse wurden einstimmig durch die in (BE) 4700 EUPEN tagende Generalversammlung vom 10. November 2008 gutgeheißen.

Es folgen die Unterschriften,

Rosa DRÖSCH / Irène HUYNEN / M.J. KRAL.

Référence de publication: 2009009682/557/122.

Enregistré à Diekirch, le 20 novembre 2008, réf. DSO-CW00203. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090007423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Blue Group Spa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.206.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009009684/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10501. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Wonderview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 64.335.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009009687/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10849. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Abakus Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.

R.C.S. Luxembourg B 92.735.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.01.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009881/2323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02497. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Uni Com. Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 76.407.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration le 21 novembre 2008

Le Conseil d'Administration décide d'élire, en accord avec l'article 5 des statuts de la Société, Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNI COM. INVESTMENT GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009840/3258/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

SRDV Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8280 Kehlen, 6, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 139.734.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 4 août 2008

Il résulte, d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SRDV IMMOS SA, qui s'est tenue à Kehlen en date du 4 août 2008:

1. Que les administrateurs FLONA ltd et IMHOTEP Investments Ltd ont été dès lors révoqués
2. Que M. GODICHAUD Stéphane reste seul et unique administrateur et administrateur-délégué de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009841/7432/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Lang Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6840 Machtum, 9, Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 27.747.

—
L'an deux mille huit,
le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Eugène LANG, plafonneur-façadier, demeurant à L-6840 Machtum, 9, Knupp.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée LANG FRERES S.à r.l., avec siège social à L-6734 Grevenmacher, 9a, Gruewereck, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 27.747 (NIN 1988 2402 293).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 14 mars 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 151 du 4 juin 1988, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Joseph GLODEN, de résidence à Grevenmacher, en date du 13 décembre 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 91 du 22 février 1996.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 novembre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 590 du 16 avril 2002.

Que le capital social de la société s'élève à trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Eugène LANG.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique constate que le gérant, Monsieur Nico LANG, est décédé le 22 juin 2008.

Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel LANG, maître-plafonneur-façadier, demeurant à L-6840 Machtum, 9, Knupp.

Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Eugène LANG, plafonneur-façadier, demeurant à L-6840 Machtum, 9, Knupp.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des gérants jusqu'à concurrence du montant de cinq mille Euros (€ 5.000.-). Au-delà de ce montant la société est engagée par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.

Cession de parts sociales

Monsieur Eugène LANG cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit cinquante-deux (52) parts sociales pour le montant de un Euro (€ 1,-) à Monsieur Michel LANG, prénommé.

Est intervenu au présent acte:

Monsieur Michel LANG, prénommé, lequel déclare accepter la prédite cession de parts sociales.

Monsieur Michel LANG est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Monsieur Eugène LANG déclare avoir reçu de la part de Monsieur Michel LANG le montant de un Euro (€ 1.-) avant la passation des présentes, ce dont quittance et titre.

Messieurs Eugène et Michel LANG, agissant en leur qualité de gérant administratif respectivement gérant technique de la société, déclarent accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite les associés, Messieurs Eugène et Michel LANG, ont pris en outre les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

Suite à la cession de parts intervenue, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Eugène LANG, plafonneur-façadier, demeurant à L-6840 Machtum, 9, Knupp, quarante-huit parts sociales	48
2.- Monsieur Michel LANG, maître-plafonneur-façadier, demeurant à L-6840 Machtum, 9, Knupp, cinquante-deux parts sociales	52
Total: cent parts sociales	100

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Grevenmacher à Machtum et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Machtum.

Quatrième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-6840 Machtum, 9, Knupp.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LANG, M. LANG, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1768. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 31 décembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009009979/201/74.

(090008824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Crédit Agricole Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.986.

Le Conseil d'administration de la société, en sa réunion du 19 décembre 2008, a pris les décisions suivantes:

- acter la démission de Monsieur Jérôme Brunel, Administrateur et Président du Conseil d'administration à compter du 19 décembre 2008

- coopter comme administrateur Monsieur Jean-Frédéric de Leusse, né le 29 octobre 1957 à Boulogne-Billancourt (France) et ayant son adresse professionnelle au 91-93, boulevard Pasteur à F-75015 Paris, en remplacement de Monsieur Brunel, démissionnaire, dont il achèvera le mandat, soit jusqu'après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

- nommer M. de Leusse Président du conseil d'administration

- renouveler pour 2009 le mandat d'auditeur de CAL confié à la société de révision de comptes Ernst & Young SA, Parc d'activité Syrdall, 7 à L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/12/2008.

Pour le Conseil d'administration

Hervé ROUX

Secrétaire général

Référence de publication: 2009009846/5/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02626. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Haines Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.430.

— EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 9 décembre 2008 que:

- La démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- La FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. avec siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de la société KLOPP & lors de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009844/717/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Fimanor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1353 Howald, 22, rue Père Conrad.

R.C.S. Luxembourg B 144.063.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Gilio FONCK, économiste, né à Luxembourg, le 5 juin 1963, demeurant à L-1353 Howald, 22, rue Père Conrad;

2.- Madame Pascale BEHRENS, fonctionnaire, née à Grevenmacher, le 5 août 1967, demeurant à L-6834 Biwer, 12, Millescheck.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "FIMANOR S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Howald.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la prestation de tous types de services de gestion, d'organisation, de conseil et de project management dans tous les domaines, y compris la gestion de sociétés.

La société a également comme objet l'achat, la vente ainsi que la mise en valeur de terrains à construire, l'achat, la construction, la rénovation, la vente et la location de tout ou partie d'immeubles pour le compte de la société ou de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société a également pour objet toutes opérations de fusion par absorption et toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Gilio FONCK, économiste, né à Luxembourg, le 5 juin 1963, demeurant à L-1353 Howald, 22, rue Père Conrad, quatre-vingt-deux parts sociales,	82
2.- par Madame Pascale BEHRENS, fonctionnaire, née à Grevenmacher, le 5 août 1967, demeurant à L-6834 Biber, 12, Millescheck, dix-huit parts sociales,	18
Total: cent parts sociales,	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés à condition qu'elles soient cédées par l'associé cédant aux autres associés dans la proportion de leur participation dans la société. En cas de refus par un associé d'acquiescer les parts lui revenant celles-ci sont réparties aux associés restants en proportion de leur participation dans la société.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou à cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant l'intégralité du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1353 Howald, 22, rue Père Conrad.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Gilio FONCK, préqualifié.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gilio FONCK, Pascale BEHRENS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 janvier 2009. Relation: LAC/2008/1033. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 janvier 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009010003/222/86.

(090008459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

CDC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 102.048.

L'an deux mille huit.

Le trente décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CDC Luxembourg S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.048 (NIN 2004 2213 994),

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1026 du 14 octobre 2004,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représentée par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Madame Lysiane SCHUMACKER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de QUARANTE MILLE EUROS (€40.000.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) au montant de SOIXANTE-ET-ONZE MILLE EUROS (€ 71.000.-) par la création de quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel.

3.- Souscription des quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, par l'actionnaire Monsieur Jean-Paul LAURENT, gérant de société, demeurant à F-67540 Ostwald, 158, rue Général Leclerc, et paiement en espèces du montant de QUARANTE MILLE EUROS (€40.000.-).

4. Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à SOIXANTE-ET-ONZE MILLE EUROS (€ 71.000.-), représenté par sept cent dix (710) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

5. Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence du montant de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) au montant de SOIXANTE-ET-ONZE MILLE EUROS (€ 71.000.-) par la création de quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que l'actionnaire minoritaire renonce pour autant que de besoin à son droit de souscription préférentiel.

Troisième résolution

Les quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, sont souscrites par l'actionnaire Monsieur Jean-Paul LAURENT, gérant de société, demeurant à F-67540 Ostwald, 158, rue Général Leclerc, et ont été libérées moyennant un versement en espèces du montant de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000.-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000.-) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

Monsieur Jean-Paul LAURENT est ici représenté par Monsieur Max GALOWICH, prénommé, en vertu d'une procuration du 24 décembre 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3 (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à SOIXANTE-ET-ONZE MILLE EUROS (€ 71.000.-), représenté par sept cent dix (710) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GALOWICH, L. SCHUMACKER, J-P FRANK, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 31 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1798. Reçu deux cents euros 40.000,00.- € à 0,50% = 200,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M.MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 12 janvier 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009009920/201/84.

(090008046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Contti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 2, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 99.215.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 13.01.2009.

Pour Contti S.A.

International Consulting Worldwide Sarl.

2, rue de la Moselle L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009009859/1519/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

ITS & T Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 125.909.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 13.01.2009.

Pour ITS & T S.à.r.l.

International Consulting Worldwide Sarl.

2, rue de la Moselle L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009009861/1519/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10662. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Eldolux, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 53.054.

Constituée par-devant Me Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 58 du 1^{er} février 1996 et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euros en date du 2 juillet 2001 et dont l'extrait a été publié au Mémorial C n° 204 du 6 février 2002.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2007 a été enregistré à Luxembourg le 14 octobre 2008 auprès de l'administration de l'enregistrement sous la référence: LSO CV/04397, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008 sous la référence L080152609.04

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELDOLUX

Signatures

Référence de publication: 2009010222/2808/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05039. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

RSNP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 99, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.822.

—
EXTRAIT

Les décisions prises par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 1^{er} décembre 2008 sont les suivantes:

- 1) acceptation de la démission de Monsieur Ricardo Joao SANTOS de son poste de gérant
- 2) nomination de Monsieur Pierre ADAM, employé privé, né à Saint-Mard, le 2 mars 1967, demeurant à L-6990 Rameldange, 33 A, rue Principale, au poste de gérant pour une durée indéterminée;
Monsieur Pierre ADAM peut engager la société par sa seule signature.
- 3) nomination de Monsieur Emmanuel ADAM, employé privé, né à St Mard (B), le 29 décembre 1971, demeurant à B-6700 Arlon, 31, rue de l'Europe, au poste de gérant pour une durée indéterminée;
Monsieur Emmanuel ADAM peut engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

M. Pierre ADAM / M. Emmanuel ADAM

Pour la société A.P.V. SA

M. Thierry VINASCHI

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009009862/1058/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07576. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

British Vita (Lux III) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.582.

—
EXTRAIT

- I) Les mandats de gérant de classe B de la Société des personnes suivantes ont pris fin en date du 9 décembre 2008
Noëlla Antoine
Laurent Ricci
Ingrid Moinet
Pascale Nutz
 - II) A la même date, les classes de gérants ont été supprimées de sorte que les gérants de classe A sont reclassifiés en «gérants» sans désignation de classe.
 - III) Le mandat de gérant de la Société de M. Norman Walker a pris fin le 10 décembre 2008.
Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:
 - M. Joseph Henry Menendez, gérant
 - M. John Oliver, gérant
 - M. Todd Howard Morgan, gérant
 - M. Ramzi Gedeon, gérant
 - M. Stephen Mark Peel, gérant
 - M. Michael Browning Farnell, Jr., gérant
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009010465/260/29.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10438. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Fincoach Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.299.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-third of December.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company LUNDRA INTERNATIONAL S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 141.484 hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr. Jean Lambert, master in economics, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert and Ms. Catherine Peuteman, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to act:

I.- That the limited company FINCOACH HOLDING S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 135.299 (NIN 2007 2242 735), has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 21st of December 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 349 on February 11, 2008.

II.- That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,8000.-), represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten Euro (€ 10.-) each, ail shares fully paid up.

III.- That the company is not in possession of any real estates or real estates parts.

After these statements, the appearing person stated and, insofar as necessary resolved, that the company FINCOACH HOLDING S.A. is dissolved and liquidated;

As a result of such dissolution and liquidation:

- its sole shareholder, being the company LUNDRA INTERNATIONAL S.A., is vested with all assets and liabilities of FINCOACH HOLDING S.A.

- all the liabilities of the said company have been discharged and the company LUNDRA INTERNATIONAL S.A. will be liable for all contingent, presently unknown, liabilities and all other commitments of the said company, as well as for the expenses of this deed;

- the liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;

- full and complete discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the company for the proper performance of their respective duties;

- the books and documents of the dissolved company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- that for the purpose of registration and publication, all powers are granted to the holder of a certified copy of the notarial deed;

- that the register shares record and/or the shares shall be destroyed in the presence of the notary public.

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the French version will be binding.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document,

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société LUNDRA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.484

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, résidant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert et
- Madame Catherine Peuteman, employée privée, résidant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que la société anonyme FINCOACH HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.299 (NIN 2007 2242 735), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 349 du 11 février 2008.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant déclare et autant que nécessaire décide que la société FINCOACH HOLDING S.A. est dissoute et liquidée.

En conséquence de cette dissolution et liquidation:

- l'actionnaire unique, la société LUNDRA INTERNATIONAL S.A., est investi de tout l'actif et de tout le passif de la société FINCOACH HOLDING S.A.;

- tout le passif de la prédite société a été réglé et la société LUNDRA INTERNATIONAL S.A., demeurera responsable de toutes dettes imprévues, présentement inconnues, et de tous engagements financiers de la prédite société, aussi bien que les frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande du comparant le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version française devant, sur demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version anglaise.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1780. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 janvier 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009009957/201/93.

(090008689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Panis, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 29, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.509.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
PANIS SARL
Signature

Référence de publication: 2009009383/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090007440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

SMC (Sales Management Consulting) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 101.527.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

S.M.C. (Sales Management Consulting) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009009384/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00122. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090007435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Talinum Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 134.013.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire de la société Talinum Investments S.A. en date du 8 décembre 2008 que: suite à la démission de Roland Beunis, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant le 8 décembre 2008 en nommant:

- Antoine Bruneau, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:
48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009009446/635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02872. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Petroleum Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, Zoning Vulcalux.

R.C.S. Luxembourg B 50.560.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz le 15/01/2009.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009389/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2008, réf. DSO-CX00422. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090007885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.